Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260677-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026		Présents :	14
Date d'affichage : 22 mai 2026		Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'un des projets phare du mandat est celui relatif à l'aménagement de l'espace public sur le pourtour de l'église : place/parking et les rues attenantes : impasse du Colombier, rue des Hurlières, rue de bel Orient.
Il rappelle également que ce projet a fait l'objet de fiche actions dans le cadre de l'étude d'aménagement du centre bourg finalisée en 2024.

Dans le cadre de ces futurs travaux, la commune devra recourir à un maître d'œuvre.

En vue d'établir un cahier des charges pour recruter ce maître d'œuvre, il conviendrait de faire appel à une assistance à maître d'ouvrage.
Le Syndicat d'Urbanisme de Vitré propose ce type de prestation. Il fait part d'un projet de convention définissant les modalités techniques et financières de leurs missions. Compte tenu des tâches suivantes :

- Phase 1 : Assistance à la définition des besoins.
- Phase 2 : Élaboration du dossier de consultation des bureaux d'études pour la mise en œuvre du projet (Avis d'appel public à la concurrence, Règlement de consultation, Acte d'engagement, Cahier des clauses particulières).
- Phase 3 : Analyse des offres et assistance au choix du bureau d'études, y compris audition et négociation (le cas échéant).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260677-DE

Compte tenu des tâches définies dans l'article 3, le temps de travail du personnel affecté à cette mission est estimé entre 8 à 10 demi-journées d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'assistance à maître d'ouvrage du Syndicat d'Urbanisme de Vitré établie pour 8 à 10 demi-journées à 350€ la demi-journée d'assistance, auquel sera appliqué le nombre de demi-journées d'intervention s'il y a plus de 4 offres à analyser ou s'il y a une quelconque modification du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Syndicat d'Urbanisme de Vitré.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

